

Colombie : soutien de l'Eglise à une réforme constitutionnelle pour le respect de la vie

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 6 mars 2011

L'Eglise catholique de Colombie a manifesté son approbation du projet de réforme constitutionnelle de l'article 11 qui cherche à faire protéger la vie depuis la fécondation jusqu'à la mort naturelle, a déclaré le secrétaire de la conférence épiscopale colombienne, Mgr Juan Vicente Cordoba, dans un entretien accordé à [ACIPrensa](#).

Une double navette parlementaire s'imposera avant l'adoption définitive de la réforme – deux fois par la Chambre, deux fois par le Sénat – au cours de laquelle, a souligné le prélat, l'Eglise apportera sa pierre en faisant signer une pétition, en faisant entendre sa voix à travers les médias, à travers la prière et surtout, en encourageant les législateurs pour qu'ils « ne se sentent pas seuls ».

Mgr Cordoba a néanmoins souligné qu'il ne s'agissait pas d'une initiative « de » l'Eglise seule, mais de plusieurs partis et de toutes les religions présentes en Colombie.

La réforme mettrait fin à toutes les exceptions d'avortement aujourd'hui reconnues en Colombie, et encore d'autres possibilités de porter atteinte à la vie : avec cette réforme, « **la dépenalisation de l'avortement dans les trois cas [viol, malformation fœtale, danger pour la vie de la mère] tombe, tombe aussi l'euthanasie, tout comme la pilule du lendemain, les moyens anticonceptionnels qui sont abortifs : toutes ces choses tomberaient de par la Constitution** », a déclaré l'évêque auxiliaire de Bucaramanga.

Il a ajouté que selon un récent sondage, 73 % des Colombiens sont opposés à l'avortement et qu'il ne faudrait pas que le législateur aille voter ou faire des choses sur la base du seul paraître des « huit ou neuf personnes » qui veulent des lois contre la vie.

La collecte de signatures sous l'égide de l'Eglise catholique se fait actuellement « dans toutes les paroisses de Colombie », a précisé Mgr Cordoba qui en attend « des millions », rappelant en outre que les législateurs eux-mêmes étaient venus demander son avis à l'Eglise catholique sur le sujet.

Pour lui, le projet de réforme constitutionnelle est présenté « depuis un point de vue juridique, anthropologique, de loi naturelle et d'éthique, et pour certains points, également du point de vue de la foi; Mais le fondement de base est la loi naturelle ».

© [leblogdejeannesmits](#).

